



## PRÉSERVER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La vision mise de l'avant au cours des dernières années contribue à l'effritement de l'idéal de **l'égalité des chances** en éducation. Sur ce plan, la commission scolaire a un rôle important à jouer en agissant comme chef d'orchestre pour **répartir équitablement** les services de manière à répondre, au mieux, aux besoins des élèves, en tenant compte des défis particuliers auxquels font face les établissements.

Or, la tendance actuelle est plutôt de répondre aux demandes faites à la pièce par chacune des écoles, sans vision d'ensemble des besoins. On peut alors se retrouver avec une offre de services inégale d'une école à l'autre, celles disposant de moins de moyens se trouvant défavorisées par rapport à d'autres. Ce pourrait être votre école! Ce pourrait être votre centre!



NON  
À LA LOI  
105



CSQ

[lacsq.org](http://lacsq.org)

NON  
À LA LOI  
105

 **CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

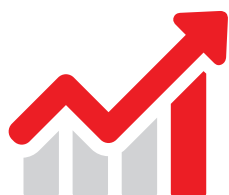
Récemment, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique (projet de loi 105 adopté). Elles sont, pour la plupart, guidées par une vision de l'éducation qui détourne l'école de sa raison d'être. À la CSQ, nous proposons une vision plus humaine et respectueuse des valeurs fondatrices de notre système d'éducation, au premier chef, celle de l'égalité des chances.

# POUR UNE VISION HUMAINE DE L'ÉDUCATION



## QUE VEUT-ON pour nos élèves ?

Depuis plusieurs années déjà, une vision de l'éducation tend à s'imposer au Québec. On y parle de performance, de cibles à atteindre ou encore de statistiques. Il est bien sûr légitime de vouloir évaluer les apprentissages faits par les élèves et connaître la proportion d'élèves qui réussissent à obtenir un diplôme ou une qualification.



Mais cette attention marquée portée aux « chiffres » tend à nous faire oublier ce qui est au cœur même de l'expérience éducative. Elle nous détourne de ce qui se vit à l'école, dans la classe, de ce qui est enseigné et des valeurs que nous voulons transmettre.

En accordant une place aussi grande aux résultats, on perd de vue d'autres dimensions de la réussite, plus difficilement mesurables. On fait peser une pression marquée sur les épaules des élèves, particulièrement ceux qui peinent à atteindre les objectifs fixés et qui, de plus, n'ont pas accès au soutien nécessaire.

Cela a aussi des répercussions sur le travail du personnel, que l'on veut orienter de plus en plus vers l'atteinte de résultats. Le personnel a pourtant besoin de l'espace nécessaire pour se centrer sur l'enseignement, sur les apprentissages des élèves et pour répondre à leurs divers besoins.

## LE PROJET ÉDUCATIF, la pierre angulaire de la mission de l'école

Il est toujours profitable de revenir aux sources en se rappelant la mission fondamentale de l'école, qui est **d'instruire, de socialiser et de qualifier** les élèves dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Le projet éducatif est la pierre angulaire sur laquelle repose la réalisation de cette mission. Il permet de mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'une vision commune, qui s'appuie sur des principes et des valeurs qui leur sont chers.

Le projet éducatif doit refléter la mission **large** de l'école et non pas se réduire à l'atteinte de cibles chiffrées, déterminées sans égard aux défis que rencontrent chaque élève et chaque établissement. Le projet éducatif n'est cependant pas à l'abri de cette tendance, de plus en plus forte, qui risque de détourner l'attention des besoins des élèves au profit de l'atteinte de ces cibles.

Le projet éducatif est également l'outil de mobilisation de la communauté éducative pour la réussite des élèves, dans son sens large. L'apport de l'équipe-école est central. On doit miser sur la présence de ces personnes qui tissent quotidiennement des liens avec les élèves, qui connaissent leurs besoins et qui ont développé un savoir-faire précieux.

## ASSURER la pérennité des services pour les élèves

Il peut être tentant, pour les établissements, d'utiliser les sommes disponibles localement pour recourir à des services offerts par des organisations externes à l'école, surtout dans un contexte où les services professionnels et de soutien des commissions scolaires ont été réduits considérablement à la suite des compressions budgétaires.

Les projets mis en place peuvent, bien sûr, répondre aux besoins à court terme, mais cette façon de faire ne favorise pas la pérennité des services. Si les sommes disponibles ne permettent plus d'obtenir les services ou, encore, si les organisations qui les offrent cessent leurs activités, ce sont les élèves qui en paient le prix.

Si nous voulons accompagner chaque élève, les services dont il a besoin doivent être offerts au bon moment et aussi longtemps que nécessaire. On gagne toujours à faire appel au personnel scolaire, présent à long terme, qui connaît bien les besoins des élèves et qui a l'expertise pour y répondre.

### Nous proposons donc :

**De travailler au développement d'une vision de la réussite** qui n'est pas basée sur l'atteinte de résultats statistiques.

**D'affirmer l'importance de répartir les ressources équitablement entre les établissements avec une vision globale et cohérente.**

**De reconnaître le savoir et l'expérience du personnel scolaire mis au service de la réussite de tous les élèves et de s'assurer que les partenariats entre les établissements scolaires et les organismes du milieu respectent le principe de complémentarité, afin de maintenir l'expertise publique du réseau scolaire.**

**D'éviter toute référence à des cibles chiffrées à atteindre dans le projet éducatif, afin de mettre l'accent sur des objectifs qui tiennent compte des moyens disponibles et des capacités des élèves.**